

Points pour la réunion des DP du 6 AOUT 2015

Réclamations nouvelles :

1. Dans le vestiaire hommes situé à côté de la salle de fitness du bâtiment Kappa, le montant de la porte ainsi que la porte des douches situés à gauche sont cassés depuis plusieurs mois et ont été remplacés provisoirement par un rideau.
Les délégués du personnel FO demandent à la Direction à quelle date seront effectués les travaux de remplacement du montant de la porte et de la porte de douche.
Réponse de la Direction du 6 Août 2015 :
Les montants seront fixés courant août (nécessité d'un scellement dans le mur).
2. Les toilettes pour personnes handicapées situées au RDC du bâtiment Kappa ascenseur rouge ont été condamnées suite au signalement du risque de casse de la cuvette qui s'enfonçait dangereusement dans le mur.
Les délégués du personnel FO demandent à la Direction à quelle date seront effectués les travaux de remise en état de fonctionnement.
Réponse de la Direction du 6 Août 2015 :
Les travaux sont conséquents et nécessite la casse du mur et la re-fixation de la cuvette, etc... Le devis en cours.
3. Une des toilettes hommes située au 1^{er} étage du bâtiment Kappa ascenseur jaune a été condamnée il y a plusieurs mois.
Les délégués du personnel FO demandent à la Direction à quelle date seront effectués les travaux de remise en état de fonctionnement.
Réponse de la Direction du 6 Août 2015 :
Les toilettes sont ouvertes depuis cette semaine.
4. Un des deux ascenseurs (zone rouge) est hors service depuis plusieurs jours.
Les délégués du personnel FO demandent à la Direction à quelle date seront effectués les travaux de remise en état de fonctionnement.
Réponse de la Direction du 6 Août 2015 :
Les réparations sont en cours (attente d'une pièce détachée). La remise en service est prévue courant août.
5. La commission égalité professionnelle comme chaque année a révélé que plusieurs salariés se retrouvent avec un salaire inférieur au salaire minimum conventionnel : le salaire de certains salariés a été réajusté depuis la commission mais tous les salaires n'ont pas été réajustés.
Les délégués du personnel FO demandent à la Direction de réajuster immédiatement le salaire des salariés encore concernés et réitèrent leur demande de mettre en place un mécanisme permettant à l'avenir de ne plus se retrouver avec des salaires en dessous des minimas conventionnels.
Réponse de la Direction du 6 Août 2015 :
La régularisation a été faite dès réception des minimas en mars sur la paie d'avril 2015, avec effet rétroactif au 1er janvier 2015.
6. Dans certains espaces, la climatisation « goutte » sur les bureaux.
Les délégués du personnel FO demandent à la Direction une nouvelle fois de faire vérifier la climatisation et en particulier ce point précis.
Réponse de la Direction du 6 Août 2015 :
La vérification de la climatisation est effectuée en permanence. Les problématiques de condensation sur les poutres froides dépendent de l'hydrométrie de l'air ambiant.

7. La lumière bagotte dans le local syndical FO (et peut-être dans d'autres espaces et bureaux).
Les délégués du personnel FO demandent à la Direction de régler ce problème dans le local syndical FO et de vérifier la lumière systématiquement dans tous les espaces de travail.
Réponse de la Direction du 6 Août 2015 :
Contacter Bouygues Energie Service. Les personnes ayant l'accès aux locaux doivent prendre rendez-vous avec Bouygues Energie Service afin de leur permettre l'accès à ce local.
8. Les délégués du personnel FO demandent à la Direction l'application des accords liés aux départs Amiante (accord groupe GPEA de 2012, accord groupe Alstom de 2009 ainsi que les avenants n°1 de 2011 aux accords groupe complémentaire frais de santé et prévoyance) dès lors que la demande du salarié a été acceptée par la caisse concernée (CARSAT ou CRAMIF).
Cette réclamation s'appuie entre autres sur le courrier de l'inspection du travail du 08/07/2015 à destination de la Direction sur ce sujet.
Réponse de la Direction du 6 Août 2015 :
Nous n'envisageons pas aujourd'hui de revoir notre appréciation sur la situation individuelle à laquelle il est fait référence dans cette revendication.
9. Plusieurs salariés Alstom et prestataires restent au travail jusqu'à 21h (voire 22h30) ce qui est bien au-delà de l'heure de fermeture de l'établissement. Sont au moins concernés les projets : Nottingham, Dubaï, Amsterdam ainsi que « ATC Software U400 ».
Les délégués du personnel FO demandent à la Direction de faire respecter par le management l'heure de fermeture de l'établissement et de veiller à ce que la pression et le stress restent à un niveau acceptable et compatible avec le respect de la vie privée.
Réponse de la Direction du 6 Août 2015 :
Le management reste très attentif sur le temps de travail des équipes et veille à faire respecter les temps de repos journaliers. Les équipes de sécurité sont informées en amont pour assurer des rondes plus fréquentes lorsque des situations exceptionnelles sont prévisibles, par exemple durant les phases de livraisons de projet.
10. Des téléphones ne fonctionnent pas dans plusieurs isolements (au moins 3 cas constatés) depuis plusieurs semaines. D'une manière plus générale, il est constaté que les isolements ne sont pas toujours en état de fonctionnement : manque des feutres et des effaceurs, dysfonctionnement des câbles de connexion et des écrans.
Les délégués du personnel FO demandent à la Direction d'assurer la remise en service de ces téléphones dans les meilleurs délais et de s'assurer régulièrement que les isolements soient complètement utilisables.
Réponse de la Direction du 6 Août 2015 :
Les stations sont contrôlées trimestriellement. Si un défaut apparaît entre deux vérifications, il est possible d'appeler Bouygues Energie Service ou le 92 22 pour signaler le dysfonctionnement.

Réclamations déjà déposées et toujours d'actualité :

11. Les délégués du personnel FO demandent la mise à jour de la signalétique des bureaux (nom des salariés) car suite aux multiples déménagements la signalétique est fautive ou absente.
Réponse de la Direction du 2 Juillet 2015 :
Seuls les numéros de bureau seront indiqués. C'est à chaque salarié qu'il appartient de mettre à jour ses propres informations sur sa localisation dans Identity Manager.
Les délégués du personnel FO demandent que les plans de repérages situés à chaque entrée de zone soient mis à jour régulièrement. Sur 4 plans vérifiés aléatoirement, 3 plans n'étaient pas à jour.
Réponse de la Direction du 6 Août 2015 :
La réponse de la Direction est inchangée.